

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 5 juin 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'une période de questions avant le point 6.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023
  - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 mai 2023
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

- 7.4 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022
- 7.5 Autorisation de transfert budgétaire pour l'entretien et la réparation des chemins
- 7.6 Résolution autorisant à contracter un emprunt temporaire dans le cadre du projet de réfection du chemin Spooner Pond

## **8. Administration et affaires courantes**

- 8.1 Entérinement d'embauche du contremaître de la voirie – M. Maxime Carrier
- 8.2 Infotech – Atelier de formation SYGEM 2023
- 8.3 Acceptation de la soumission pour l'achat et la livraison de fibre de terrain de jeux certifiée
- 8.4 Les Jardins de Danville – Acceptation de la soumission pour l'aménagement d'une aire de repos
- 8.5 Journal Actualités / l'Étincelle – Offre de publicité dans le journal pour la Fête Nationale et de la Confédération
- 8.6 Les Jardins de Danville – Achat d'arbres matures
- 8.7 La Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) – Amendement No 1 à l'entente de service aux sinistrés

## **9. Développement local et régional**

### **10. Urbanisme**

- 10.1 Adoption de Règlement : Règlement No 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446
- 10.2 Adoption de Règlement : Règlement No 599 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1
- 10.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la subdivision du lot 5 534 982

### **11. Voirie**

- 11.1 Acceptation de la soumission pour le débroussaillage 2023
- 11.2 Acceptation de la soumission pour la coupe de foin 2023
- 11.3 Travaux de réparation sur le chemin Smith
- 11.4 Travaux de réparation sur une partie du chemin McLaughlin
- 11.5 Acceptation de la soumission pour l'achat d'articles de signalisation
- 11.6 Autorisation d'achat d'une membrane géotextile auprès de la compagnie Réal Huot Inc.
- 11.7 Acceptation de la soumission de pavage de la patinoire du parc Lamoureux
- 11.8 Autorisation à la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Spooner Pond sur le site d'appel d'offres public SEAO

## **12. Rapport des activités du Maire**

**13. Varia**

- 13.1** Ferme Lussier Belgians – Appui financier à un week-end haut en couleur
- 13.2** Don à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour l'évènement « *Fêtons la Saint-Jean-Baptiste à Richmond* »

**14. Période de questions du public****15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 soit adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-03**

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 mai 2023 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

**19h31 - Monsieur Martin Lessard, directeur général, procède à un retour sur certaines questions déposées par les membres du public lors de la dernière assemblée tenue le 1<sup>er</sup> mai dernier.**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h34 à 19h56**

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

**CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-04**

Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de

159 948,52 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-05**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 74 662,77 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 750,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-06**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-07**

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022 a été affiché selon l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont en main le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2022;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** les états financiers 2022 de la municipalité du Canton de Cleveland tels que déposés.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-08**

Autorisation de transfert budgétaire pour l'entretien et la réparation des chemins

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit réaliser des travaux d'entretien et de réparation de certains chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à un

amendement budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des fonds sont disponibles dans le poste 02-320-00-516 « Location de machinerie, outillages »;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder au transfert budgétaire suivant :

<b>Transfert budgétaire pour l'entretien et la réparation des chemins</b>			
No poste	Description	Montant débit	Montant crédit
02-320-00-516	Location de machinerie, outillages	7 000,00 \$	0,00 \$
02-320-00-621	Gravier – Réparation de chemins	0,00 \$	7 000,00 \$

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-09**

Résolution autorisant de contracter un emprunt temporaire dans le cadre du projet de réfection du chemin Spooner Pond

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland désire réaliser des travaux de réfection sur le chemin Spooner Pond;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces travaux sera réalisé par le biais de la TECQ 2019-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit contracter un emprunt temporaire pour payer l'entrepreneur le temps que la subvention soit versée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit recevoir 1 147 667,00\$ de subvention provenant du programme TECQ 2019-2023;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer un contrat d'emprunt temporaire avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour un montant de 1 147 667,00 \$.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-10**

Entérinement d'embauche du contremaître de la voirie – M. Maxime Carrier

**20h03 - Mme Audrey Mailhot, conseillère du district no. 4, se retire des discussions et du vote en raison de son lien de parenté / proximité avec le contremaître de la voirie.**

- CONSIDÉRANT** l'embauche de Monsieur Maxime Carrier en date du 21 novembre 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Carrier a démontré qu'il était en mesure d'accomplir les tâches reliées à la fonction de contremaître de voirie;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire embaucher M. Carrier sur une base permanente;
- CONSIDÉRANT** la période de probation de 6 mois étant terminée;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- DE CONFIRMER** l'embauche de Monsieur Maxime Carrier au poste de contremaître de la voirie.

**20h04 - Mme Audrey Mailhot réintègre les délibérations.**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-11**

Infotech – Atelier de formation SYGEM 2023

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'AUTORISER** Mme Suzanne Boucher, trésorière adjointe, à participer à l'atelier de formation portant sur le logiciel SYGEM 2023 offert par Infotech le 4 & 6 juillet prochain au coût de 320 \$ plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-12**

Acceptation de la soumission pour l'achat et la livraison de fibre de terrain de jeux certifiée

---

- CONSIDÉRANT** les parcs et terrains de jeux situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland;
- CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Les épandages Robert pour la production et la livraison de fibre de terrain de jeux certifiée au montant de 6 527,10\$ plus les taxes applicables;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** le directeur général soit et est autorisé à accordé le contrat pour la production et la livraison de fibre de terrain de jeux certifiée à l'entreprise Les épandages Robert pour la somme de 6 527,10\$ plus les taxes applicables.
- QUE** le montant soit pris à même le poste budgétaire : 02-701-50-522 « Entretien bâtiment et terrain de jeu ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-13**

Les Jardins de Danville – Acceptation de la soumission pour l'aménagement d'une aire de repos

---

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'aménager une aire de repos à proximité de l'Hôtel de Ville ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'y installer des végétaux et de réaliser une section de jeux pour enfants ;

**CONSIDÉRANT** la soumission produite par la compagnie Les Jardins de Danville le 4 mai dernier au coût de 16 540,00 plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de la compagnie Les Jardins de Danville pour l'aménagement d'une aire de repos au coût de 16 540,00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ces travaux d'aménagement soient financés à même le surplus accumulé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-14**

Journal Actualités / l'Étincelle – Offre de publicité dans le journal pour la Fête Nationale et de la Confédération

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland réserve un espace de 1/16 de page en couleur dans le journal Actualités / l'Étincelle au montant de 259,25 \$ pour souligner la Fête Nationale et la Confédération.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-15**

Les Jardins de Danville – Achat d'arbres matures

---

**CONSIDÉRANT QU'** un arbre mature a été endommagé par accident lors de travaux au courant de l'été 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente est intervenue entre la municipalité et les propriétaires pour le remplacement de l'arbre par deux (2) conifères matures ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'achat de deux (2) conifères matures et des matériaux nécessaires pour en faire la plantation au coût de 1 065,97 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-999 « Divers ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-16**

La Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) – Amendement No 1 à l'entente de service aux sinistrés

---

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 01 juin 2020 (ci-après désignée, l'« **Entente** »).

**ATTENDU QUE** l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.
2. **Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « **trois ans (3)** » par la Durée de « **quatre (4) ans** ».
3. **Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2022-2023 : 0,17 \$ per capita », de ce qui suit :  

« 2023-2024 : 0,20 \$ per capita »
4. **Annexe B.** La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :

« - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR;  
- En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne. »

5. **Annexe D.** La page quinze de l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité, Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente est modifiée par l'ajout, suivant la dernière ligne, de ce qui suit :

« Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.
7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte l'amendement No 1 à l'entente de service aux sinistrés de La Société Canadienne de la Croix-Rouge.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de verser une contribution annuelle, comme suit :

- 2023-2024 : 0,20 \$ per capita - le tout au montant total de 323 \$

**QUE** la durée de l'entente soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-17**

Adoption de Règlement : Règlement No 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté, le 6 septembre 2005, le *Règlement de zonage numéro 446* et que ce

règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite apporter des modifications aux dispositions de ce règlement afin :

- A. D'uniformiser la terminologie du Règlement de zonage numéro 446 avec celle du Règlement sur l'épandage des boues numéro 379 et du Règlement sur les permis et certificats numéro 451 de la Municipalité;
- B. De modifier les distances séparatrices à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité;
- C. De prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 446* relatives à l'épandage et à l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes.

**ATTENDU QU'** aux fins de modifier les distances à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisque certaines de ces modifications seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 indiquant que le *Règlement numéro 595 modifiant le Règlement de zonage 446* serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure;

**ATTENDU QUE** le premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mars 2023 et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2023;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a permis de recevoir les commentaires de certains citoyens et que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications au premier projet de Règlement;

**ATTENDU QUE** le second projet de Règlement numéro 595 a été adopté par le conseiller, monsieur Daniel Braün, à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** Le Règlement numéro 595 modifiant le Règlement de zonage numéro 446 de la Municipalité avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-18**

Adoption de Règlement : Règlement No 599 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de permettre les résidences bi familiales jumelées dans la zone R1, sur le chemin Durocher ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est favorable à permettre cet usage dans la zone R1;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, un avis de motion du Règlement numéro 599 a été dûment donné par la conseillère madame Audrey Mailhot et le premier projet de Règlement déposé;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 dernier sur le premier projet de Règlement numéro 599;
- CONSIDÉRANT QUE** le second projet de Règlement numéro 599 a été adopté par le conseiller, monsieur Fernand Leclerc, à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ADOPTER** le Règlement numéro 599 modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1 avec dispense de lecture.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-19**

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la subdivision du lot 5 534 982

---

- ATTENDU QUE** Foresterie BMB S.E.N.C. est propriétaire du lot 5 534 982 et souhaite subdiviser le lot;
- ATTENDU QUE** trois (3) lots résulteront de l'opération cadastrale identifiée comme le lot 1 (54 149.1 m<sup>2</sup>), le lot 2 (57 403.4 m<sup>2</sup>) et le lot 3 (62 228.1 m<sup>2</sup>);
- ATTENDU QU'** une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le secteur est situé en zone agricole;
- ATTENDU QUE** cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants;
- ATTENDU QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Foresterie BMB S.E.N.C.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-20**

Acceptation de la soumission pour le débroussaillage 2023

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de débroussaillage 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
L'entreprise 9253-4015 Québec Inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 110 \$ de l'heure (plus taxes applicables)</li> </ul>
Les débroussaillieurs GSL Inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 125 \$ de l'heure (plus taxes applicables)</li> </ul>

Il est,  
**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise 9253-4015 Québec Inc. reçue le 15 mai 2023 pour le débroussaillage au montant de 110 \$/heure plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « *Débroussaillage et fauchage – Contrat* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-21**

Acceptation de la soumission pour la coupe de foin 2023

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de coupe de foin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
L'entreprise 9253-4015 Québec Inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 62,50 \$ (plus taxes applicables) du kilomètre double</li> <li>• 95 \$ de l'heure (plus taxes applicables) pour les tronçons à taux horaire</li> </ul>
Les débroussaillieurs GSL Inc.	Soumission non conforme

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise 9253-4015 Québec Inc. reçue le 15 mai 2023 pour les travaux de coupe de foin au montant de 62,50 \$ du kilomètre double et de 95 \$ de l'heure pour les tronçons à taux horaire, plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « *Débroussaillage et fauchage- Contrat* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-22**

Travaux de réparation sur le chemin Smith

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes;

**CONSIDÉRANT** l'état du chemin Smith, lequel nécessite des travaux de réparation;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 24 avril 2023 au coût de 38 062,70 \$ plus les taxes applicables;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat de réparation du chemin Smith à l'entrepreneur JIM CODDINGTON conformément à la soumission datée du 24 avril 2023 au coût de 38 062,70 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « *Gravier – réparation de chemins* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-23**

Travaux de réparation sur une partie du chemin McLaughlin

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état d'une partie du chemin McLaughlin, lequel nécessite des travaux de réparation ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 12 mai 2023, au coût de 6 100,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à

octroyer le mandat de réparation d'une partie du chemin McLaughlin à l'entrepreneur JIM CODDINGTON conformément à la soumission datée du 12 mai 2023 au coût de 6 100,00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « Gravier – réparation de chemins ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-24**

Acceptation de la soumission pour l'achat d'articles de signalisation

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et la signalisation sur plus de 140 kilomètres de chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise de signalisation GOLIAX pour des articles de signalisation au montant de 1 485,32\$ plus les taxes applicables;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise GOLIAX pour l'achat d'articles de signalisation au montant de 1 485,32\$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-355-00-649 « Enseignes d'identification, circul., etc ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-25**

Autorisation d'achat d'une membrane géotextile auprès de la compagnie Réal Huot Inc.

---

**CONSIDÉRANT** les travaux de réparation sur divers chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la soumission No 1157728 de la compagnie Réal Huot Inc. pour l'achat d'une membrane géotextile au montant de 2 847,48 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission No 1157728 auprès de la compagnie Réal Huot Inc. au montant de 2 847,48 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-05-622 « matériaux – membranes ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-26**

Acceptation de la soumission de pavage de la patinoire du parc Lamoureux

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite aménager une surface multisport utilisable à chaque saison;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour le pavage de la patinoire du parc Lamoureux, à savoir :

Soumissionnaires	Prix
La compagnie David Leblond Inc.	19 859,00 \$ plus les taxes applicables
La compagnie de Pavage Préfontaine Inc.	21 030,40 \$ plus les taxes applicables
La compagnie Eurovia Québec Construction Inc.	27 593,22 \$ plus les taxes applicables

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à accorder le contrat de pavage de la patinoire du parc Lamoureux à la compagnie David Leblond Inc. au coût de 19 859 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds pour payer cette dépense soient pris à même le surplus accumulé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-27**

Autorisation à la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Spooner Pond sur le site d'appel d'offres public SEAO

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général de déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Spooner Pond sur le site d'appel d'offres publics SEAO.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-28**

Ferme Lussier Belginas – Appui financier à un week-end haut en couleur

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland désire encourager ces entreprises locales qui organisent des événements éducatifs et familiaux pour le grand public;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Lussier-Belgians organise le 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet prochain la 3<sup>e</sup> édition de l'évènement « *Un week-end haut en couleur* » ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland appuie l'évènement « *Un week-end haut en couleur* » qui aura lieu à la Ferme Lussier-Belgians.
- QUE** le directeur général soit autorisé à défrayer les coûts nécessaires pour une commandite Or.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-29**

Don à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour l'évènement « Fêtons la Saint-Jean-Baptiste à Richmond »

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond prend en charge l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, pour offrir à tous les citoyens du grand Richmond une célébration grandiose de la Fête Nationale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement rassemble toute la communauté du grand Richmond et des alentours ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'AUTORISER** le directeur général à effectuer un don de 250 \$ pour l'évènement « Fêtons la Saint-Jean-Baptiste à Richmond », au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, qui aura lieu le 24 juin prochain au Centre-Ville de Richmond.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h19 à 20h34**

---

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 5 juin 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-30**Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h34.

**DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier